



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Une demande de dérogation mineure sera entendue à la séance régulière du Conseil municipal qui aura lieu le 2 décembre 2024, à 19h00, à la salle Buchanan, Centre Lac-Brome, 270, rue Victoria à Lac-Brome.

Toute personne intéressée par cette demande est invitée à assister à cette séance et y présenter ses observations. La personne peut aussi soumettre ses commentaires ou observations au greffier, Me Owen Falquero, par écrit ou par courriel à owen.falquero@lacbrome.ca, au plus tard à 12h, le 2 décembre 2024.

Dérogation mineure no. 634

2, montée des PINS, lot 4 265 785, Zone RFB-3-L17, district de Foster

Nature et effets de la demande:

Demande visant à régulariser la présence d'un bâtiment accessoire à 10,2 m de la ligne avant. L'article 31 du règlement de zonage no. 596 stipule qu'un bâtiment accessoire ne peut être localisé dans la cour avant minimale. Cette cour avant minimale prévoit une distance minimale de 10,5 m de la ligne avant du terrain pour la zone RFB-3-L17. Ce serait une dérogation de 2,9%.

Donné à Lac-Brome
Ce 14 novembre 2024


Owen Falquero, B.A., LL.B., J.D.
Avocat Greffier